

OBTENEZ VOTRE NUMÉRO D'ENREGISTREMENT À 13 CHIFFRES

POUR QUI ?

Les locations meublées



en résidence principale et secondaire

POURQUOI ?

Continuer à être visible sur les sites



de réservation :
Airbnb, Booking,
Abritel...

En application de l'article L. 324-4 du code du tourisme

COMMENT ?

En se connectant sur

www.tds.ProvenceVerteVerdon.fr